

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Redon

Création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques du centre-ville de Redon

Par arrêté n° 2024-298 en date du 08 juillet 2024, le Président de REDON Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les deux dossiers suivants :

- le projet de modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Redon
- le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques situés dans le centre-ville de Redon

A cet effet, **Monsieur Philippe BOUGUEN**, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de **commissaire enquêteur** par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Redon du mardi 3 septembre 2024 à 9h00 au jeudi 3 octobre 2024 à 17h00, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs.

Les deux dossier soumis à l'enquête publique unique pourront être consultés à la fois sur support papier et en format numérique, selon les modalités suivantes :

- **Sur support papier en mairie de Redon**, située 18 place Saint-Sauveur, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- **En format numérique :**
 - sur le site internet de REDON Agglomération (www.redon-agglomeration.bzh) et sur celui de la Ville de Redon (www.redon.fr)
 - sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet à la mairie de Redon, aux jours et heures énoncés ci-dessus

Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Sur les **registres d'enquête** ouverts à cet effet et tenus à la disposition du public à la mairie de Redon (un registre par dossier), aux jours et heures énoncés ci-dessus,
- Par **courrier** adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale ou déposé en mairie de Redon - 18 place Saint-Sauveur - CS 80254 - 35601 REDON Cedex,
- Par **courriel** à l'adresse suivante : enquete-publique@mairie-redon.fr

Pour être recevables, les observations formulées par courrier papier et électronique devront obligatoirement être reçues en mairie avant la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 3 octobre 2024 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Redon, afin de recevoir ses observations écrites ou orales, lors des quatre permanences suivantes :

- le **mardi 3 septembre 2024** de 9h00 à 12h00
- le **mercredi 18 septembre 2024** de 14h00 à 17h00
- le **mercredi 25 septembre 2024** de 9h00 à 12h00
- le **jeudi 3 octobre 2024** de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sur chacun des deux dossiers soumis à l'enquête publique unique seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de REDON Agglomération et à la mairie de Redon aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur leur site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Redon sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de REDON Agglomération. Le Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques du centre-ville de Redon sera créé par arrêté du Préfet de Région et annexé au PLU de Redon.

Toute information complémentaire concernant les dossiers et l'organisation de l'enquête publique peut être demandée à REDON Agglomération ou au service urbanisme de la Ville de Redon (urbanisme@mairie-redon.fr).